

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DEVE 1036 Autorisation de création et de financement d'un jardin partagé sur le terrain d'éducation physique Paul Barruel (15^{ème}).

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 15 et 16 octobre 2012 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser la création et le financement d'un jardin partagé situé sur le terrain d'éducation physique Paul Barruel (15^{ème}) ;

Vu la délibération du Conseil du 15^{ème} arrondissement, en date du 10 juin 2014, approuvant le principe d'implantation et d'aménagement du jardin partagé Paul Barruel, situé en équipement de proximité ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés la création et le financement du jardin partagé situé sur le terrain d'éducation physique, 24 rue Paul Barruel (15^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur l'AP 1442 de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement du budget général de la Ville de Paris pour un montant global de 15 272 euros TTC, au titre de l'exercice 2014.